



n°173- 2025

Analyses et synthèses

# La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France fin 2024



## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

**Les flux en assurance-vie atteignent des niveaux élevés en 2024. La collecte nette en assurance-vie (hors assurance-décès et retraite) est en forte hausse par rapport à l'année précédente<sup>1</sup> et l'ensemble de l'activité vie demeure dynamique dans un contexte de flux d'épargne financière toujours élevés et grâce à des taux de revalorisation des supports euros et des unités de compte attractifs.**

Sur l'ensemble des branches vie (y compris assurance-décès, épargne retraite, santé-prévoyance), les assureurs enregistrent une forte progression de leur activité (14,6%) et un recul des prestations (-0,9%) (cf. tableau 1).

La collecte brute des contrats rachetables en assurance-vie (hors assurance-décès et retraite<sup>2</sup>) tous supports atteint un niveau record en 2024 depuis le début de la série en 2011, s'établissant à 141,8 milliards d'euros (+14,9 Mds €) (cf. Graphique 1). La progression de la collecte brute est due à celle des supports en euros dont la collecte s'élève à 88,1 milliards d'euros (+15,1 Mds €). La collecte sur les supports en unités de compte est stable par rapport à 2023 et atteint 53,8 milliards d'euros (-0,2 Md €). La part de celle-ci dans la collecte brute tous supports, qui était en moyenne depuis 2021 de 43,3%, est en baisse en 2024 (-4,6 points de pourcentage) et s'élève à 37,9 %.

Parallèlement, les rachats ont décliné en 2024 à 75,7 milliards d'euros tous supports confondus (cf. Graphique 2), soit 10 % de moins qu'en 2023. Les rachats sur les supports en euros diminuent nettement, tandis que les rachats sur les supports en unité de compte enregistrent une baisse plus modérée. Le ratio rachats sur provisions s'élève en moyenne à 4,7 % en 2024, en baisse par rapport à 2023 (-0,6 points de pourcentage) et revenant ainsi à sa moyenne de long terme. Le montant des sinistres en 2024 diminue également et s'établit à 43,3 milliards d'euros. Comme l'année précédente, l'évolution des sinistres enregistrée au premier trimestre est imputable au pic de mortalité survenu en fin d'année précédente et début d'année en cours du fait de la grippe hivernale (cf. Graphique 3).

La collecte nette sur les supports rachetables en assurance-vie atteint 22,8 milliards d'euros en 2024, redevenue positive après une collecte nette négative en 2023 (-2,3 milliards d'euros) (cf. Graphique 5). La situation est toutefois contrastée selon les supports. La collecte nette des supports en euros demeure négative en 2024 (à -2,7 milliards d'euros) mais est en nette amélioration par rapport 2023 (à -33,3 milliard d'euros). La collecte nette sur les supports en unités de compte reste positive et soutenue (à 25,5 milliards d'euros sur la période), bien qu'en recul par rapport à 2023 (-18,1 %). Au premier trimestre 2025, la collecte nette sur les supports rachetables en assurance-vie s'établit à 13 milliards d'euros, en nette hausse comparée à la même période en 2024 (7,5 Mds €). Cette progression est due à l'effet combiné d'une hausse de la collecte brute et de la baisse des rachats, à la fois sur les supports en euros et sur les supports en unités de compte. La collecte brute et la collecte nette tous supports atteignent des pics historiques sur leurs séries trimestrielles respectives.

La collecte nette des contrats non rachetables (composés essentiellement de produits d'assurance retraite) réalisée par les organismes d'assurance soumis à solvabilité II (donc hors ORPS) s'élève à 3,3 milliards d'euros en 2024. La collecte nette sur les contrats PER a atteint 5,8 milliards d'euros et a largement compensé la décollecte des autres contrats non rachetables (-2,5 milliards d'euros). Sur l'ensemble des contrats non rachetables, la collecte brute de 9,6 milliards d'euros a principalement

<sup>1</sup> Cf. A&S sur le marché de l'assurance-vie en 2024 ([n°170 – 2022](#))

<sup>2</sup> Les données relatives aux flux en assurance-vie qui suivent provient de la collecte prudentielle sur les flux en assurance-vie et épargne retraite (contrats d'assurance-vie hors assurance-décès, y compris épargne retraite et organismes soumis à la fois à Solvabilité II et à cette collecte) contrairement aux données du tableau 1 (voir note de périmètre sous le tableau).

reposé sur celle des contrats PER (77 % de la collecte brute), tandis que les prestations (rentes, sinistres et capitaux payés, rachats incluant les transferts externes) de 6,3 milliards d'euros ont résulté en grande partie des autres contrats (76 % des prestations).

### **Les sinistres non-vie augmentent entre 2023 et 2024, mais plus faiblement que les primes et le ratio combiné s'améliore.**

Entre 2023 et 2024, les primes acquises d'assurance non vie en affaires directes ont progressé de 6,1 %, tandis que les sinistres ont enregistré une hausse plus modérée de 2,4 % sur la même période (cf. Tableau 2). Cette croissance des primes est particulièrement marquée dans les trois principales lignes d'activité de l'assurance non vie : les frais médicaux (+6,4 %), l'assurance automobile (+6,2 %) et l'assurance incendie et dommages aux biens (+5,9 %) (cf. Tableau 3). Concernant ce dernier, une nette diminution des sinistres a été observée (-16,2 % entre 2023 et 2024) compte tenu du pic enregistré en 2023, tandis que l'assurance automobile et les frais médicaux ont connu une augmentation respective modérée de 4,3 % et 3,7 % des sinistres sur la même période (cf. Tableau 4). L'assurance responsabilité civile générale a vu ses sinistres augmenter de 20%.

Avec une hausse des sinistres inférieure à celle des primes, le ratio combiné de l'ensemble des lignes d'activité non vie s'est amélioré depuis 2023, atteignant 96,9 % à la fin de 2024 (cf. Graphique 7). L'assurance santé (vie et non vie) est le secteur qui a connu la plus forte amélioration de son ratio combiné, passant de 97,4 % à 95,3 % entre fin 2023 et fin 2024. Le ratio combiné des activités de l'assurance non-vie hors santé est supérieur à 100% en 2024, ce qui fait reposer la rentabilité de cette activité sur le résultat non technique.

### **L'allocation de l'actif des assureurs a peu évolué au 2<sup>ème</sup> semestre 2024.**

Les placements des organismes d'assurance français s'élèvent à 2 672 milliards d'euros en valeur de marché fin décembre 2024, en hausse de 1,8 % par rapport au semestre précédent (2 626 milliards d'euros) et en hausse de 3,5 % par rapport à fin décembre 2023 (2 582 milliards d'euros).

L'allocation observée sur les actifs des assureurs à fin décembre 2024 diffère peu de celle de fin juin 2024 (cf. Graphique 10). Les obligations souveraines représentent 19 % des placements après mise en transparence, les obligations du secteur financier 27 % et les obligations des sociétés non financières 10 % (contre respectivement 19 %, 27 % et 11 % fin juin 2024). Les actions et participations représentent 22 % des placements. À noter que pour 16 % des placements (notamment OPC dont la composition détaillée n'est pas disponible à la date de remise des données réglementaires), il n'est pas possible d'opérer de répartition selon ces catégories par transparence (actions / obligations / ...) ; les chiffres indiqués ci-dessus constituent donc un minorant de leur poids final dans les placements des assureurs.

Les actifs investis dans des devises autres que l'Euro représentent une part limitée des placements des assureurs français (8 % des placements sont investis dans des devises autres que l'euro – cf. Graphique 12). Les émetteurs sont principalement domiciliés en France et au sein de l'Union Européenne pour respectivement 50 % et 84 % (cf. Graphique 13). Cette stratégie d'allocation d'actifs leur permet de disposer d'une part très importante d'actifs liquides et de bonne qualité (50 %), pour faire face à de potentiels besoins accrus et soudains de liquidité (cf. Graphique 11). Elle permet notamment de limiter l'exposition aux risques de change et aux risques géopolitiques.

Les moins-values latentes obligataires représentent l'équivalent de -3 % de la valeur d'acquisition du total des placements à fin décembre 2024 contre -4 % fin juin 2024 (cf. Graphique 14). En effet, les titres obligataires en situation de moins-values latentes (62 % du portefeuille obligataire) affichent une moins-value latente de -5 % partiellement compensée par les titres obligataires en situation de plus-values latentes (cf. Graphique 15). Toutefois l'ensemble du portefeuille de placements (obligations,

actions hors participations, immobilier, OPC) reste en plus-values latentes à hauteur de 3 % du total des placements et retrouve un niveau similaire à fin décembre 2023.

#### **Le ratio de solvabilité moyen de l'ensemble des organismes d'assurance diminue entre 2023 et 2024.**

Le ratio de solvabilité de l'ensemble des organismes d'assurance s'établit à 238% en 2024, contre 249 % fin 2023 (cf. Graphique 16). Cette diminution concerne tous les types d'organismes, en particulier les bancassureurs qui voient leur ratio diminuer de 22 points de pourcentage pour s'établir à 224 % fin 2024. Le ratio de solvabilité des autres organismes vie et mixtes est passé de 229 % fin 2023 à 223 % fin 2024 (cf. Graphique 17), et celui des organismes non-vie est passé de 281 % fin 2023 à 278 % fin 2024 (cf. Graphique 18).

La diminution du ratio de solvabilité des organismes d'assurance s'explique à la fois par une baisse du numérateur, c'est-à-dire le niveau de fonds propres, ainsi que par une hausse des exigences au dénominateur, le capital de solvabilité requis (cf. Graphique 19). La baisse du niveau des fonds propres s'explique principalement par des reprises des provisions pour participation aux bénéficiaires à hauteur de 5,6% des fonds propres des assureurs vie et mixtes, afin de soutenir le taux de revalorisation des supports euros. Pour l'ensemble des organismes en formule standard à fin 2024, le capital de solvabilité requis a augmenté de 6,7% sur un an (cf. Graphique 20). Les sous-modules de risque de marché et risque de souscription non-vie ont contribué à cette hausse, notamment chez les bancassureurs, pour qui les augmentations ont été respectivement de 7% et 25,5% (cf Graphique 21). Cette hausse de 7% du CSR marché est portée principalement par le risque actions, en hausse de 7 %, par le risque de concentration qui après une baisse l'an dernier retrouve un niveau comparable à celui observé par le passé, et par le risque de taux (cf. Graphique 22). Enfin, on note également une baisse de la courbe de taux sans risque à fin 2024 sur toutes les échéances contribuant à augmenter le niveau actualisé des provisions. (cf. Graphique 23).

#### **Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR<sup>3</sup>.**

---

<sup>3</sup> Ont contribué à cette étude : Frédéric Ahado, Laure Chantrelle, David Ly, Céline Yang et Michele d'Ambrosio.

## SOMMAIRE

Chiffres Clés .....	6
Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France .....	7
1. Activité vie.....	7
2. Flux nets en assurance-vie.....	8
3. Activité non vie.....	10
Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France .....	13
1. Structure du bilan.....	13
1.1 Composition de l'actif .....	13
1.2 Composition du passif.....	14
2. Provisions techniques.....	15
3. Placements .....	16
4. Focus : Des placements majoritairement libellés en euros et émis en France .....	17
5. Focus : Des obligations toujours en moins-values latentes .....	18
19	
Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France .....	19
1. Capital de solvabilité requis (CSR).....	19
2. Évolution des fonds propres et du Capital de Solvabilité Requis selon le type d'organismes ..	21
Glossaire.....	22
Périmètre de l'étude .....	22

## Chiffres Clés



Taux de couverture moyen du CSR :

**238%** fin 2024 après **249%** fin 2023



Organismes vie et mixtes :

**223%** fin 2024 après **229%** fin 2023



Bancassureurs :

**224%** fin 2024 après **246%** fin 2023



**2 672 milliards €**

de placements au 31/12/2024



**19%** en obligations souveraines

*Après mise en transparence des OPC*



**27%** en obligations du secteur financier

*Après mise en transparence des OPC*



**10%** en obligations de sociétés non financières

*Après mise en transparence des OPC*



ACTIVITE VIE



**+14,6 %** de primes en affaires directes entre 2023 et 2024



**-2,7 Milliards** de collecte nette sur les supports en euros en 2024



**+25,5 Milliards €** de collecte nette sur les supports en unités de compte en 2024



ACTIVITE  
NON VIE



**+6,1 %** de primes en affaires directes



**96,9 %** : Ratio combiné net non vie fin 2024

# Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Activité vie

Tableau 1 Primes acquises et sinistres en assurance-vie, en milliards d'euros

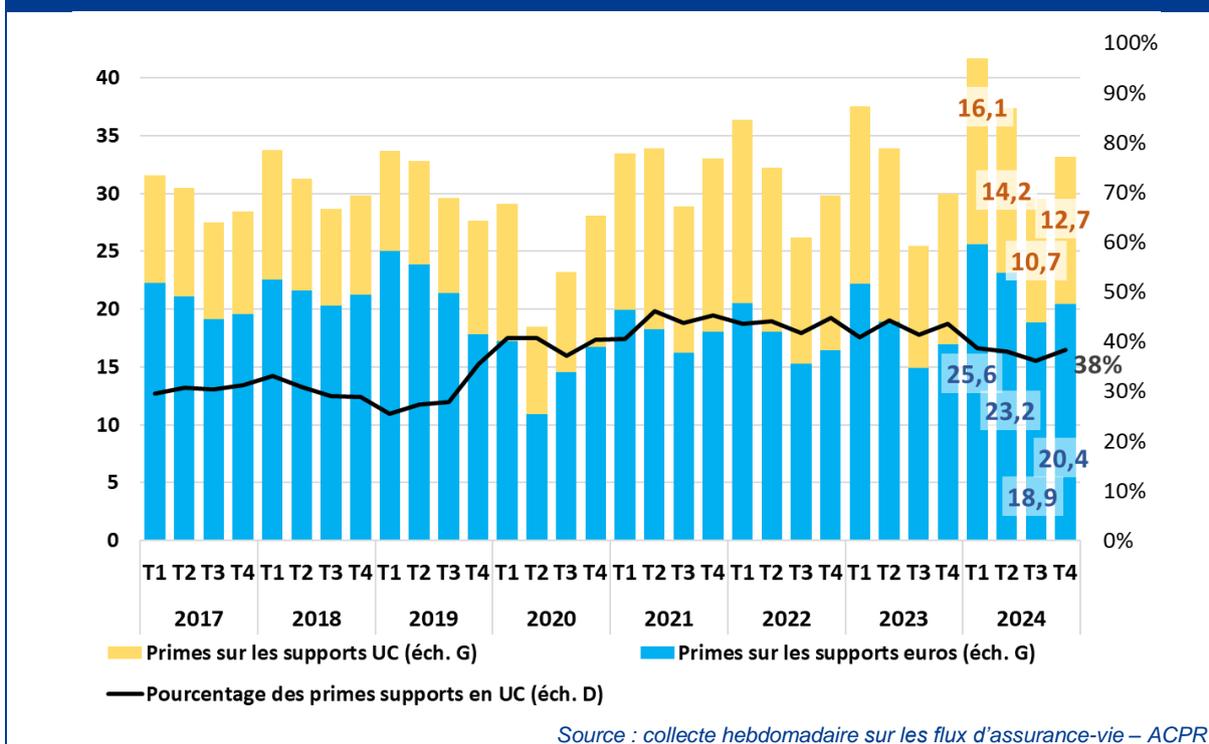
	2023	2024	Taux de croissance 2024 / 2023
<b>Primes vie</b>			
<i>Affaires directes</i>	151,1	173,2	+14,6%
<i>Réass. acceptée</i>	20,0	20,8	+4,0%
<b>Prestations vie</b>			
<i>Affaires directes</i>	149,2	147,9	-0,9%
<i>Réass. acceptée</i>	25,5	23,6	-7,4%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2. Activité globale d'assurance-vie y compris assurance-décès et épargne retraite, contrairement aux graphiques suivants (contrats d'assurance-vie rachetables hors assurance-décès, épargne retraite et organismes soumis à la collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie).

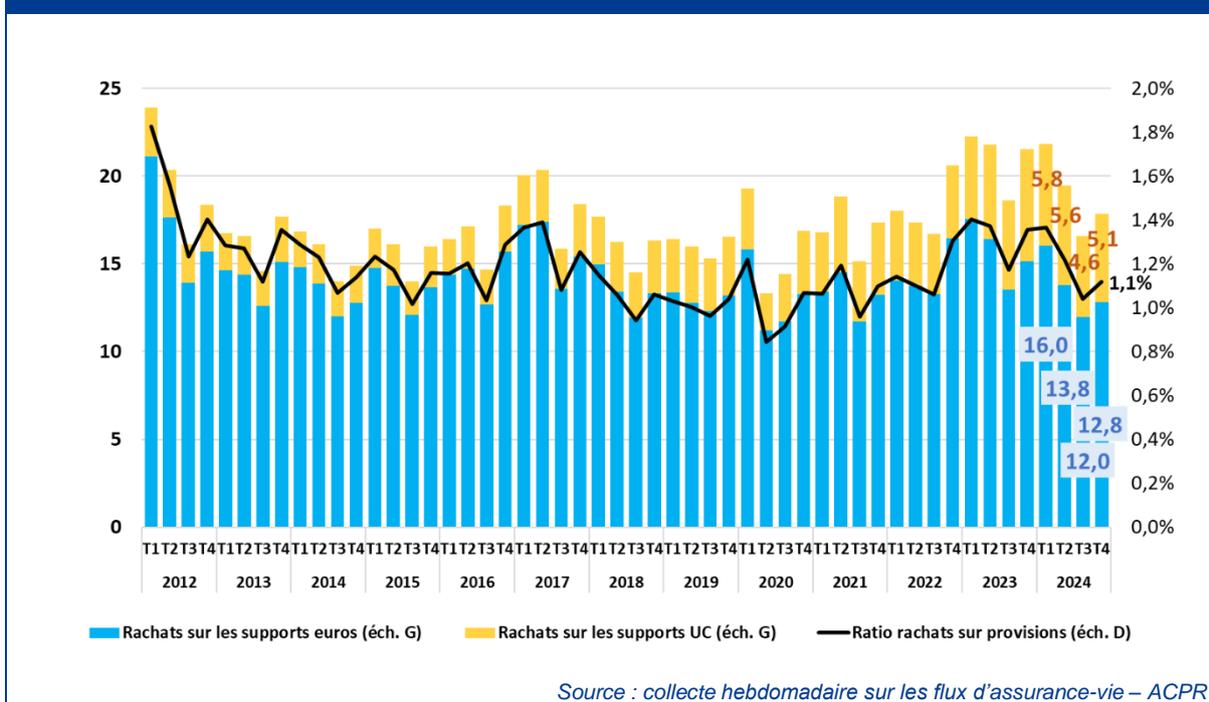
Source : ACPR

## 2. Flux nets en assurance-vie

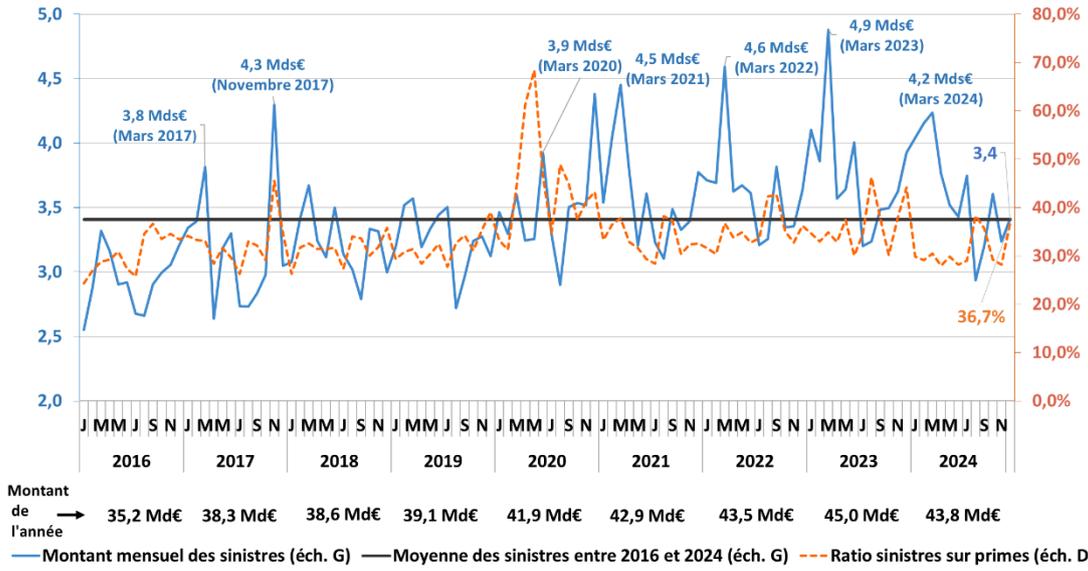
Graphique 1 Collecte brute trimestrielle, en milliards d'euros



Graphique 2 Rachats trimestriels, en milliards d'euros

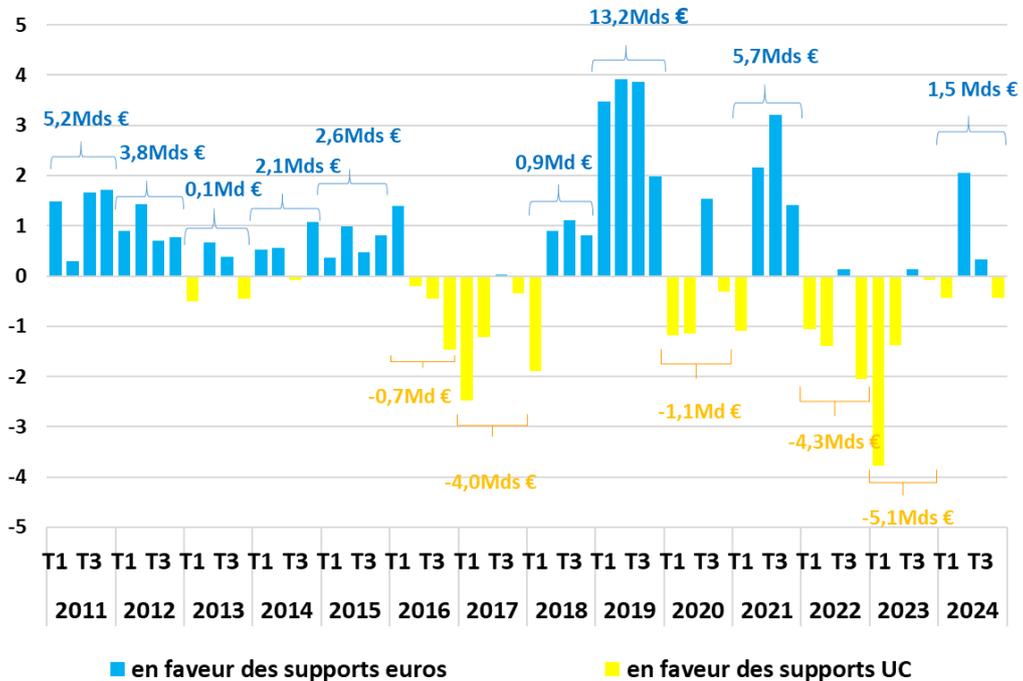


**Graphique 3 Montant mensuel des sinistres tous supports, en milliards d'euros**



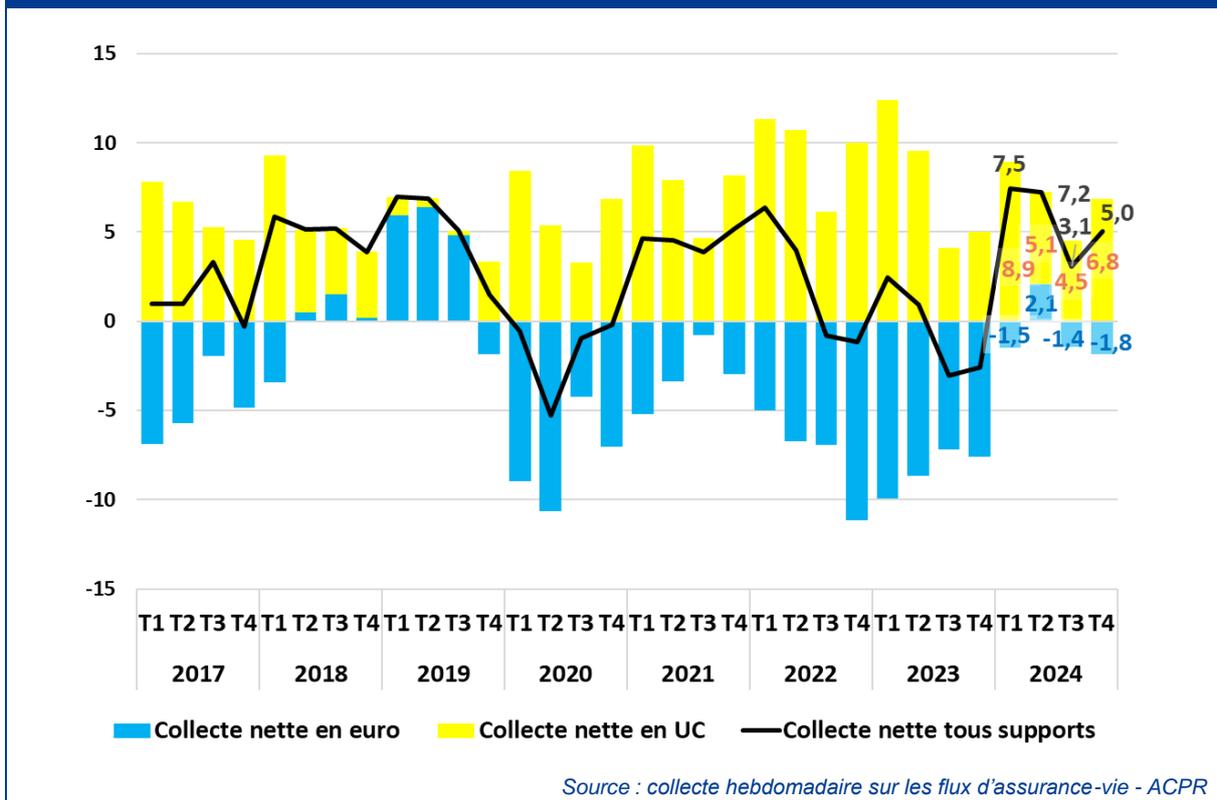
Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

**Graphique 4 Arbitrages nets trimestriels, en milliards d'euros**



Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

**Graphique 5 Collecte nette trimestrielle, en milliards d'euros**



### 3. Activité non vie

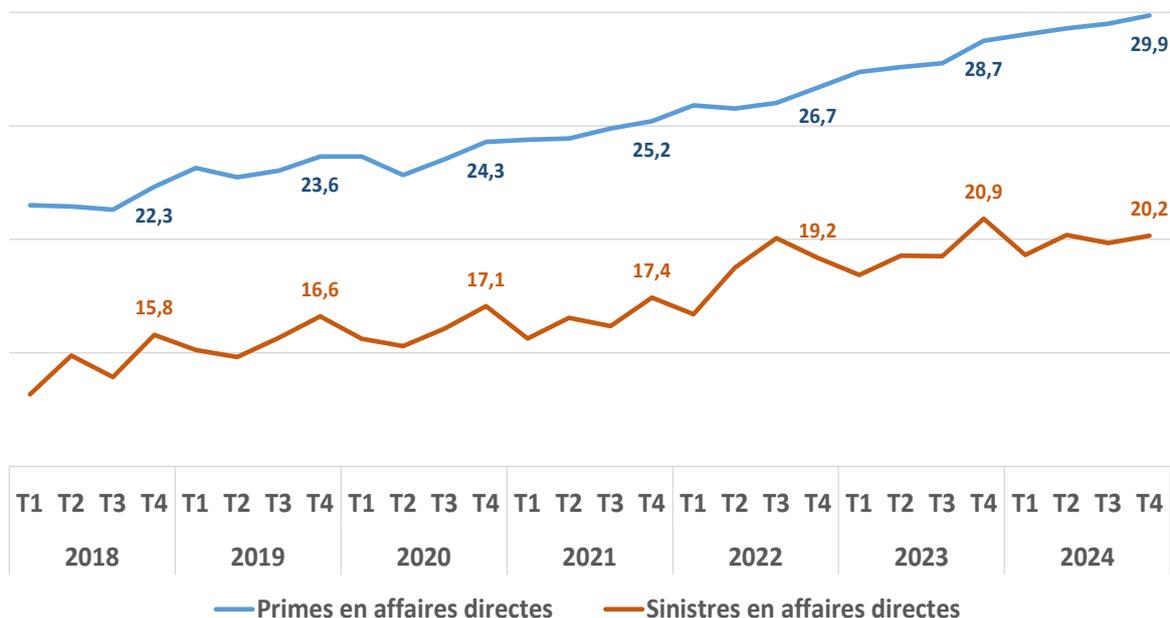
**Tableau 2 Primes acquises et sinistres en assurance non vie, en milliards d'euros**

	2023	2024	Taux de croissance 2024/2023
<b>Primes non-vie</b>			
Affaires directes	111,0	117,8	+6,1%
Réassurance acceptée	34,9	39,8	+13,9%
<b>Sinistres non-vie</b>			
Affaires directes	77,6	79,5	+2,4%
Réassurance acceptée	26,1	26,1	+0,3%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

**Graphique 6 Évolution des primes acquises et des sinistres en affaires directes, en milliards d'euros**



Source : ACPR

**Tableau 3 Primes acquises en affaires directes, par lignes d'activités de l'assurance non vie, en millions d'euros**

	Primes acquises en affaires directes			
	2023	2024	Variation	
Assurance maladie	8 742	8 603	-139	-1,6%
Rentes Santé non vie	291	758	467	160,7%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé vie</b>	<b>9 033</b>	<b>9 360</b>	<b>328</b>	<b>3,6%</b>
Frais médicaux	32 031	34 078	2046	6,4%
Protection du revenu	12 575	13 031	455	3,6%
Indemnisation des travailleurs	270	342	72	26,7%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé non vie</b>	<b>44 876</b>	<b>47 450</b>	<b>2 574</b>	<b>5,7%</b>
Assurance auto (RC + dommages)	23 981	25 461	1481	6,2%
Incendie et dommages aux biens	22 549	23 879	1330	5,9%
Responsabilité Civile (= RC) générale	9 432	9 973	541	5,7%
Pertes pécuniaires diverses	3 551	3 546	-5	-0,1%
Assistance	2 581	2 378	-202	-7,8%
Protection juridique	1 759	1 828	69	3,9%
Assurance-crédit et cautionnement	1 867	1 918	51	2,7%
Assurance marit., aé. et transport	880	1 005	125	14,3%
<b>Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)</b>	<b>66 600</b>	<b>69 989</b>	<b>3 390</b>	<b>5,1%</b>

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

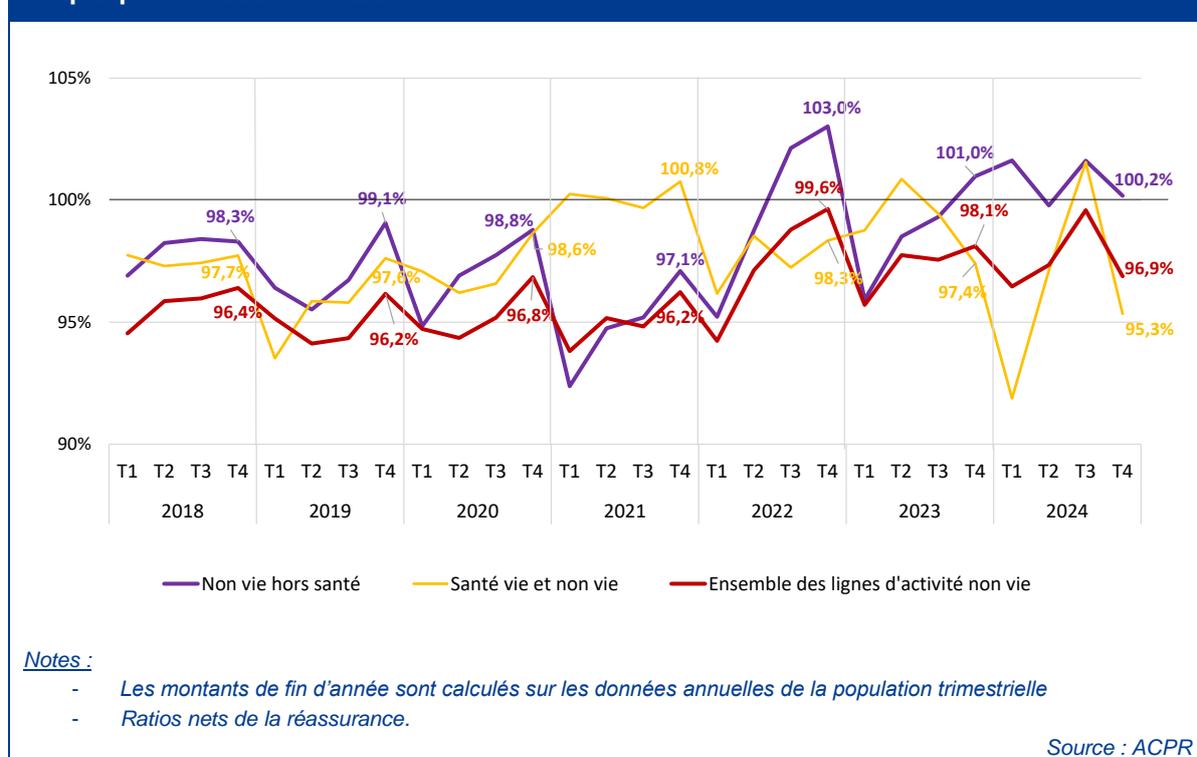
**Tableau 4 Sinistres en affaires directes, par lignes d'activités de l'assurance non vie, en millions d'euros**

	Sinistres en affaires directes			
	2023	2024	Variation	
Assurance maladie	5 735	5 458	-277	-5,1%
Rentes Santé non vie	1 784	2 514	731	29,1%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé vie</b>	<b>7 518</b>	<b>7 972</b>	<b>454</b>	<b>5,7%</b>
Frais médicaux	25 931	26 917	986	3,7%
Protection du revenu	6 940	6 971	31	0,4%
Indemnisation des travailleurs	197	240	44	18,1%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé non vie</b>	<b>33 068</b>	<b>34 128</b>	<b>1 060</b>	<b>3,1%</b>
Assurance auto (RC + dommages)	17 991	18 806	815	4,3%
Incendie et dommages aux biens	16 915	14 555	-2360	-16,2%
Responsabilité Civile (= RC) générale	6 190	7 740	1550	20,0%
Pertes pécuniaires diverses	922	1 113	192	17,2%
Assistance	1 390	1 360	-30	-2,2%
Protection juridique	477	532	55	10,3%
Assurance-crédit et cautionnement	538	625	87	13,9%
Assurance marit., aér. et transport	406	713	307	43,0%
<b>Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)</b>	<b>44 829</b>	<b>45 444</b>	<b>615</b>	<b>1,4%</b>

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

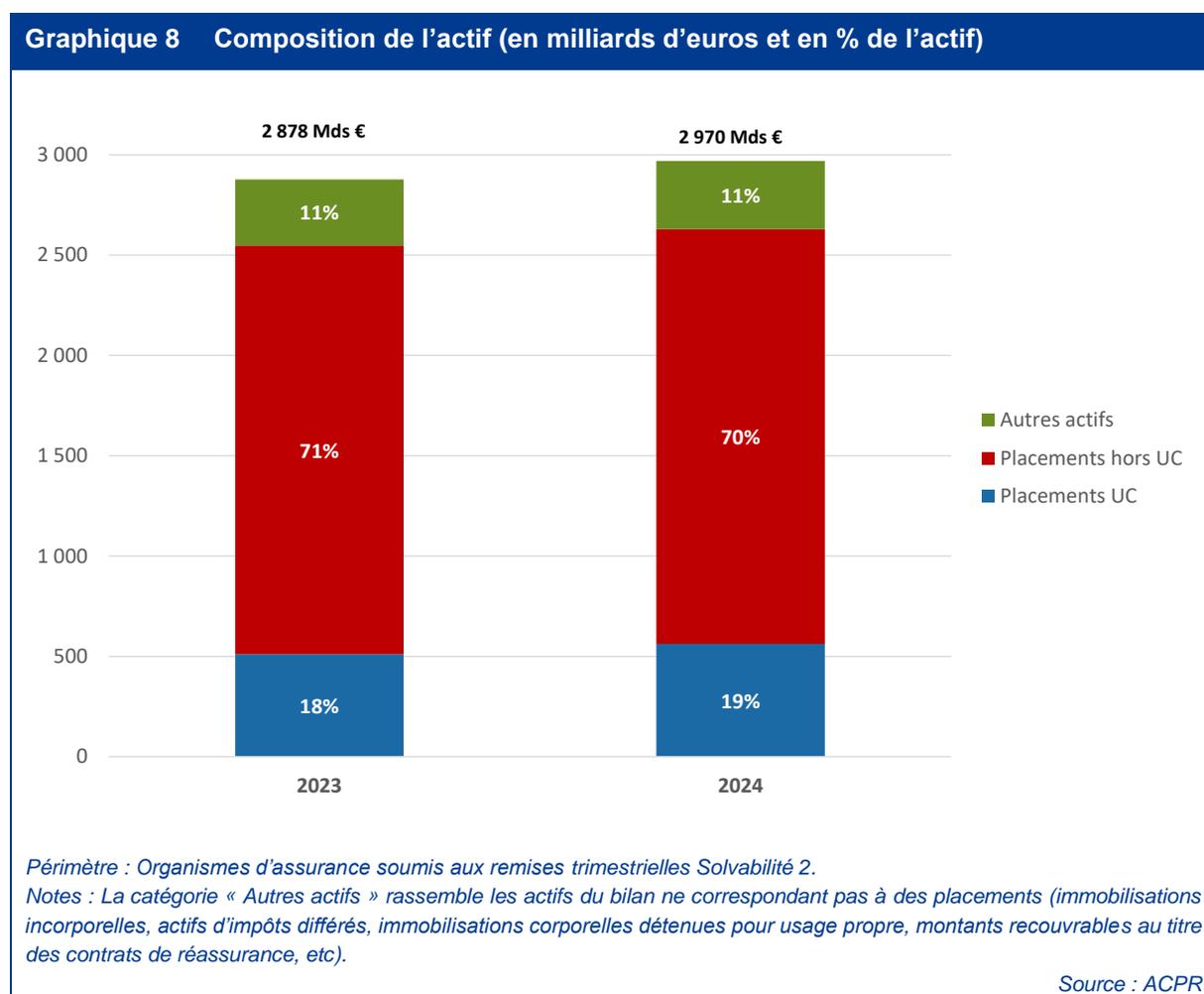
**Graphique 7 Ratios combinés**



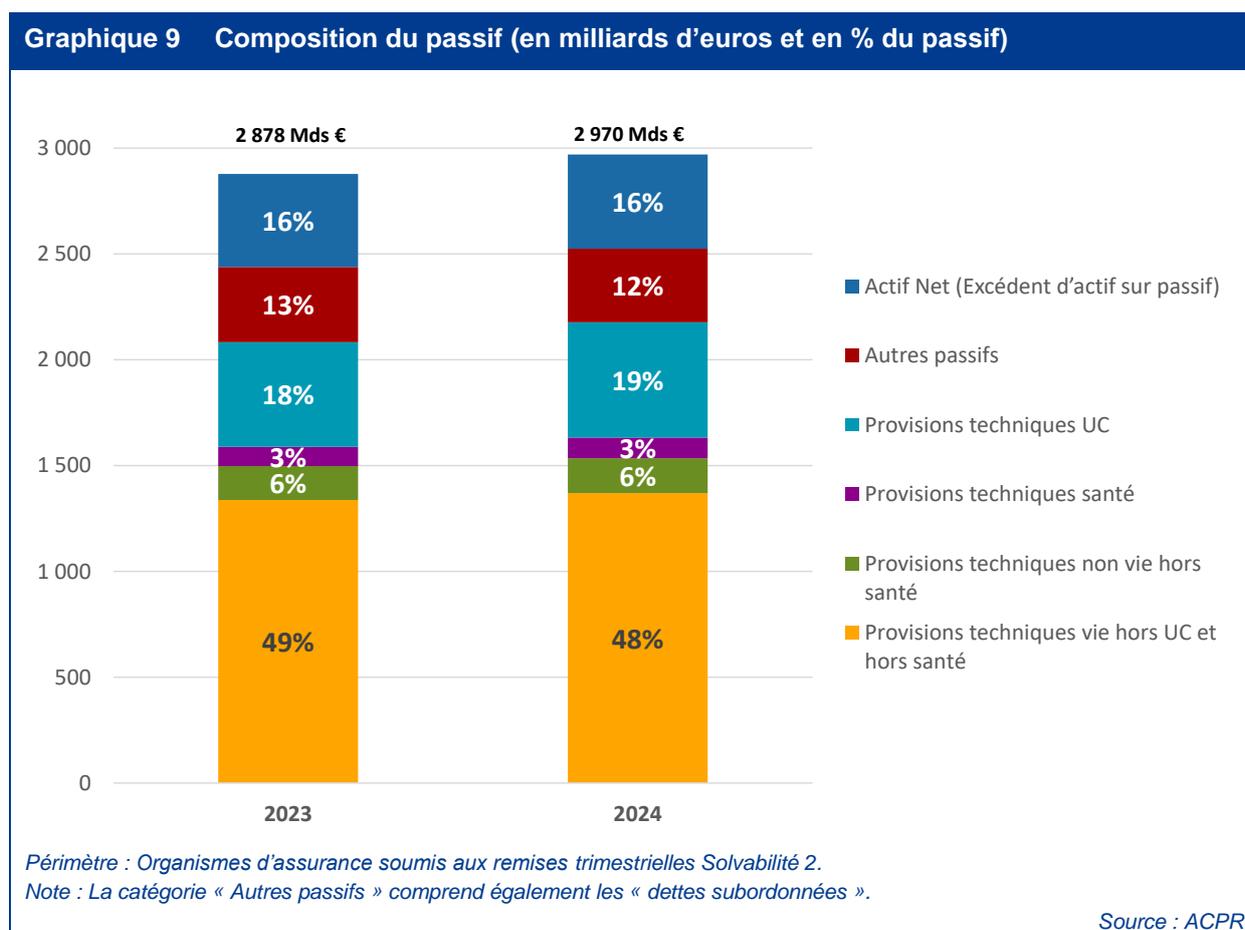
# Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Structure du bilan

### 1.1 Composition de l'actif



## 1.2 Composition du passif



## 2. Provisions techniques

**Tableau 5 Provisions techniques (PT) par types d'activités (en milliards d'euros)**

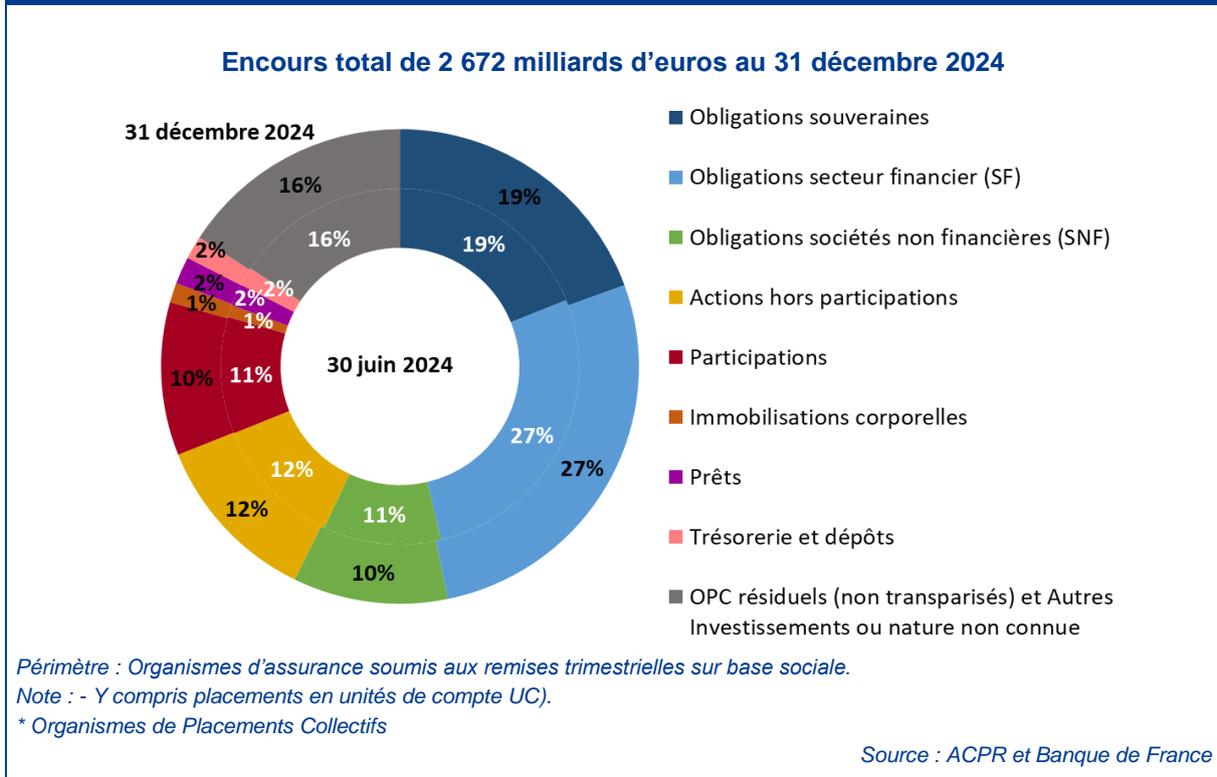
Provisions techniques Ratio PT / Total bilan	2023	2024
<b>Activité non vie (hors santé)</b>	<b>159,9</b> 5,6%	<b>165,7</b> 5,6%
<b>Activité vie (hors UC et hors santé)</b>	<b>1 337,7</b> 46,5%	<b>1 369,8</b> 46,1%
<b>Activité santé</b>	<b>91,1</b> 3,2%	<b>96,9</b> 3,3%
<b>Activité en unités de compte</b>	<b>493,9</b> 17,2%	<b>545,0</b> 18,4%
<b>Total bilan</b>	<b>2 877,5</b>	<b>2 969,7</b>

*Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.*

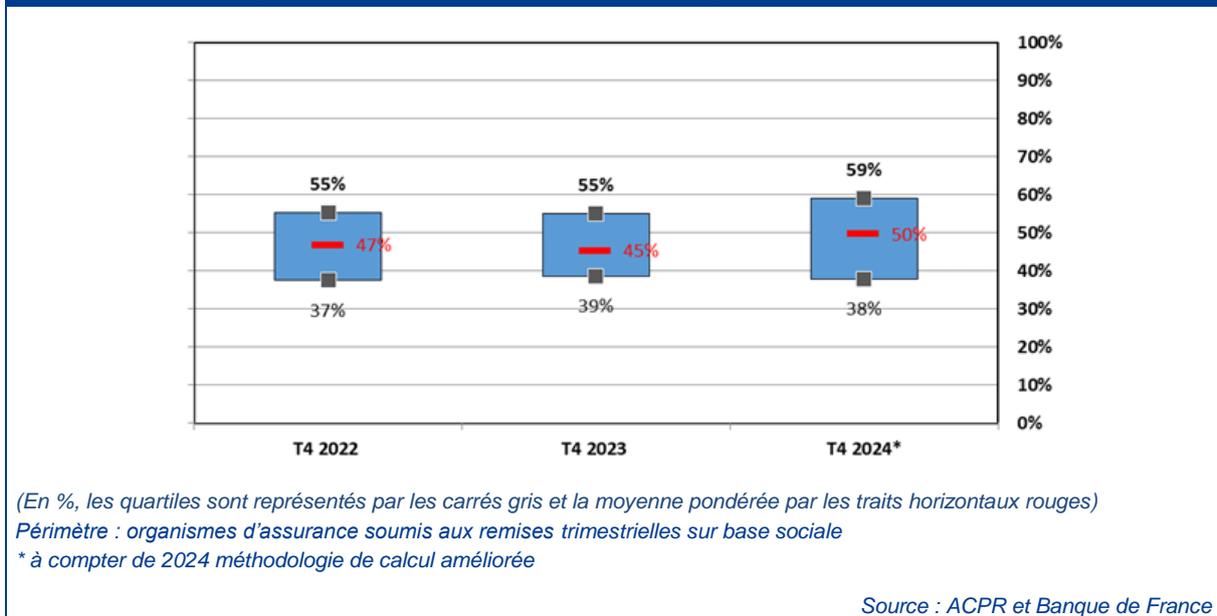
*Source : ACPR*

### 3. Placements

**Graphique 10 Structure de placements des assureurs fin juin 2024 et fin décembre 2024 (après mise en transparence des OPC\*)**



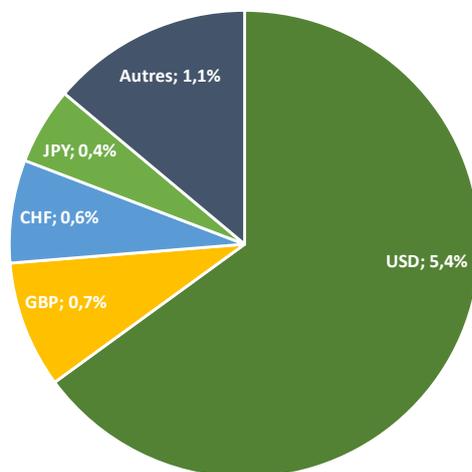
**Graphique 11 Part des actifs liquides (HQLA) dans le portefeuille des assureurs-vie<sup>4</sup> (hors UC et après mise en transparence des OPC)**



<sup>4</sup> Le calcul de ce taux est inspiré des standards développés par le Comité de Bâle, dans le cadre de Bâle III, qui introduisent un ratio de liquidité (LCR – liquidity coverage ratio) dont l'objet est de promouvoir la résilience à court terme des banques au risque de liquidité. Ce ratio, notamment utilisé par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), représente le rapport entre les actifs liquides de haute qualité (HQLA - high quality liquid assets) non grevés, pouvant être convertis en liquidité, facilement et immédiatement, sur les marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait trois jours calendaires, et l'ensemble des placements. Ces actifs liquides de haute qualité sont pris en compte en valeur de marché pour le calcul de ce taux.

#### 4. Focus : Des placements majoritairement libellés en euros et émis en France

**Graphique 12 Ventilation des actifs libellés en devises étrangères fin décembre 2024 (après mise en transparence des OPC, en % des placements)**

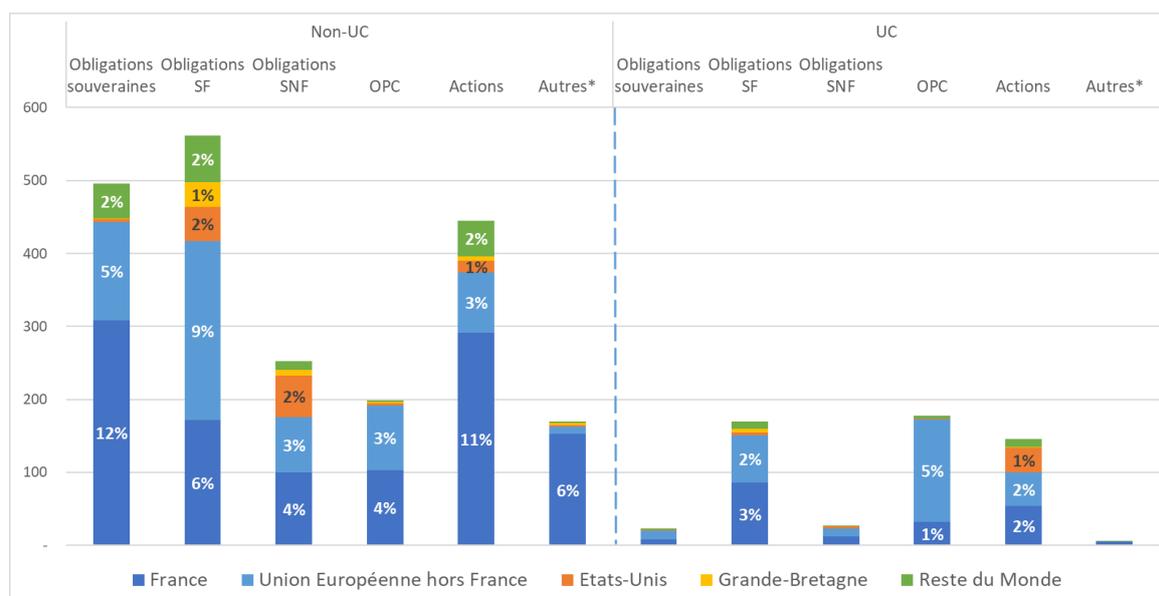


Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

\* Données en face d'OPC résiduels (non transparisés)

Source : ACPR et Banque de France

**Graphique 13 Expositions géographiques des placements des assureurs en milliards d'euros fin décembre 2024 (après mise en transparence des OPC en % des placements)**



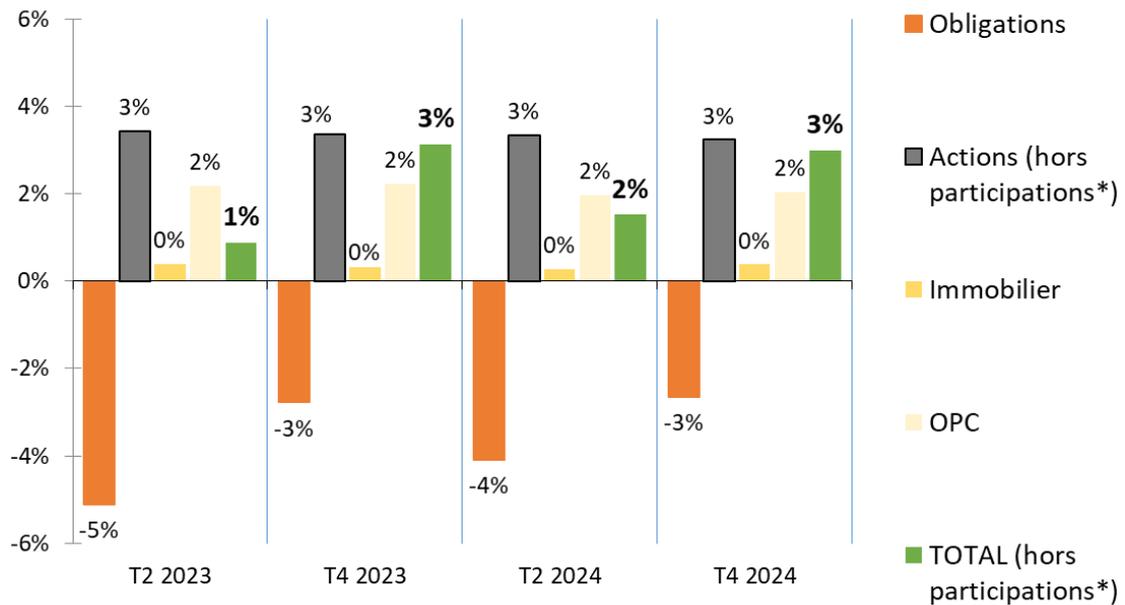
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

\* Autres investissements

Source : ACPR et Banque de France

## 5. Focus : Des obligations toujours en moins-values latentes

**Graphique 14 Plus ou moins-value latente des placements en % de la valeur d'acquisition de l'ensemble des placements (hors UC et avant mise en transparence des OPC)**

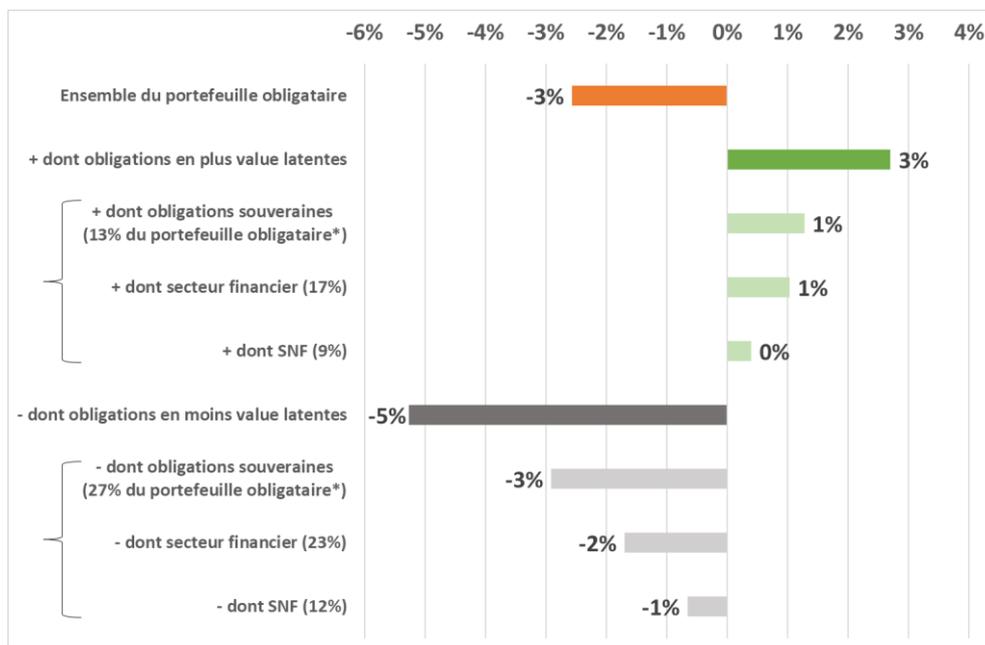


Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

\* : Actions (hors autres participations) = Actions cotées et non cotées uniquement, hors parts sociales

Source : ACPR et Banque de France

**Graphique 15 Décomposition des plus ou moins-values latentes des actifs obligataires (hors UC et avant mise en transparence des OPC)**



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

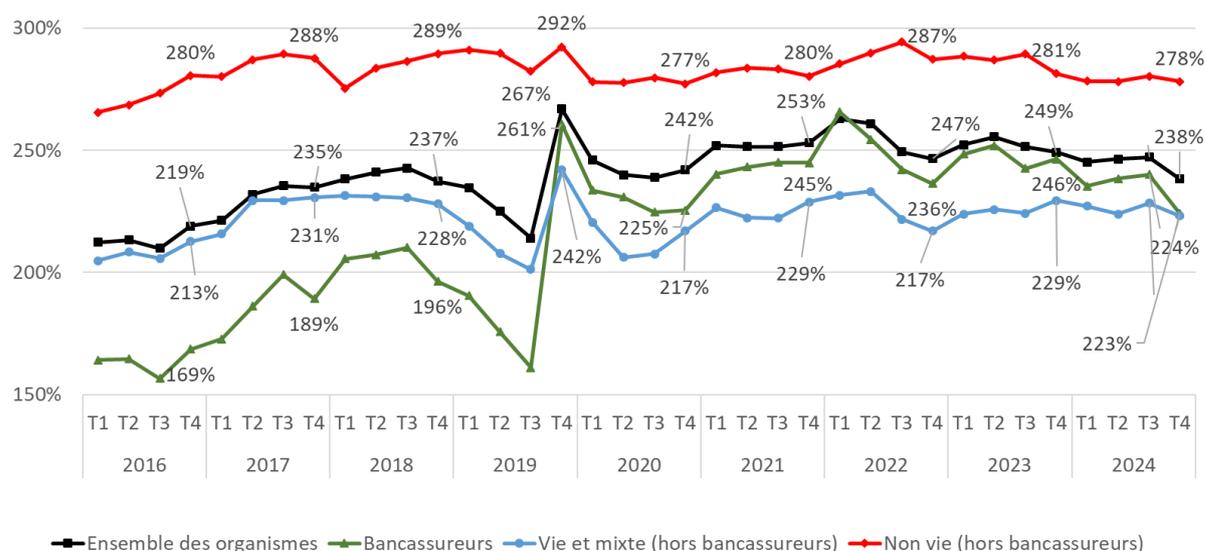
\* en valeur d'acquisition

Source : ACPR et Banque de France

# Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Capital de solvabilité requis (CSR)

Graphique 16 Taux de couverture du CSR par type d'organismes

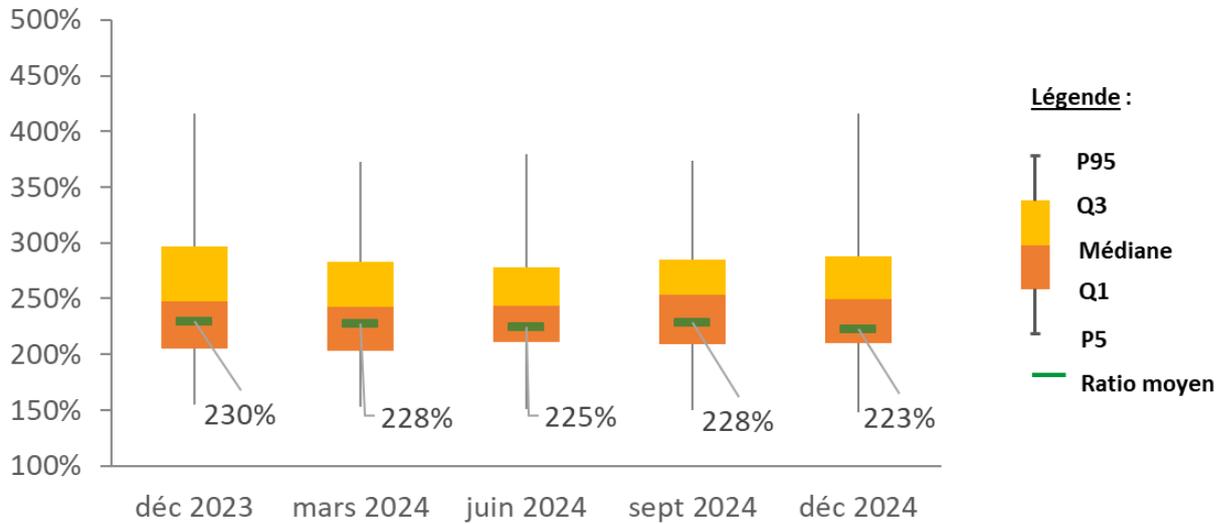


**Notes :**

- Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle
- Taux de couverture calculé en tenant compte de la correction pour volatilité et de la mesure transitoire sur les provisions techniques
- Les taux de couverture du CSR sont différents des chiffres clés car ils sont calculés par type d'organismes avec une distinction bancassureurs.

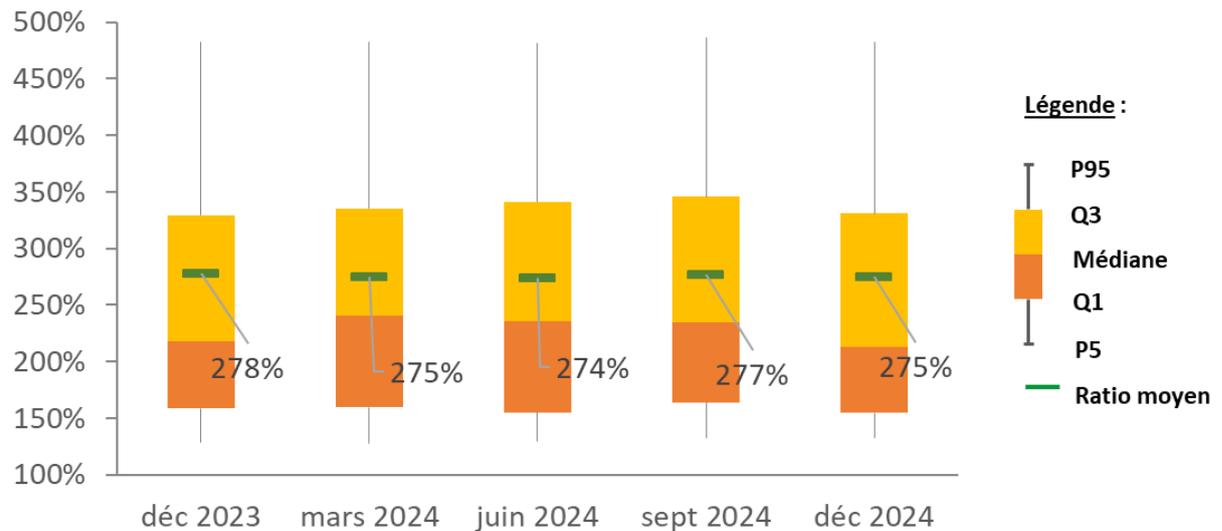
Source : ACPR

**Graphique 17 Taux de couverture du CSR des organismes vie et mixtes, hors bancassureurs**



Source : ACPR

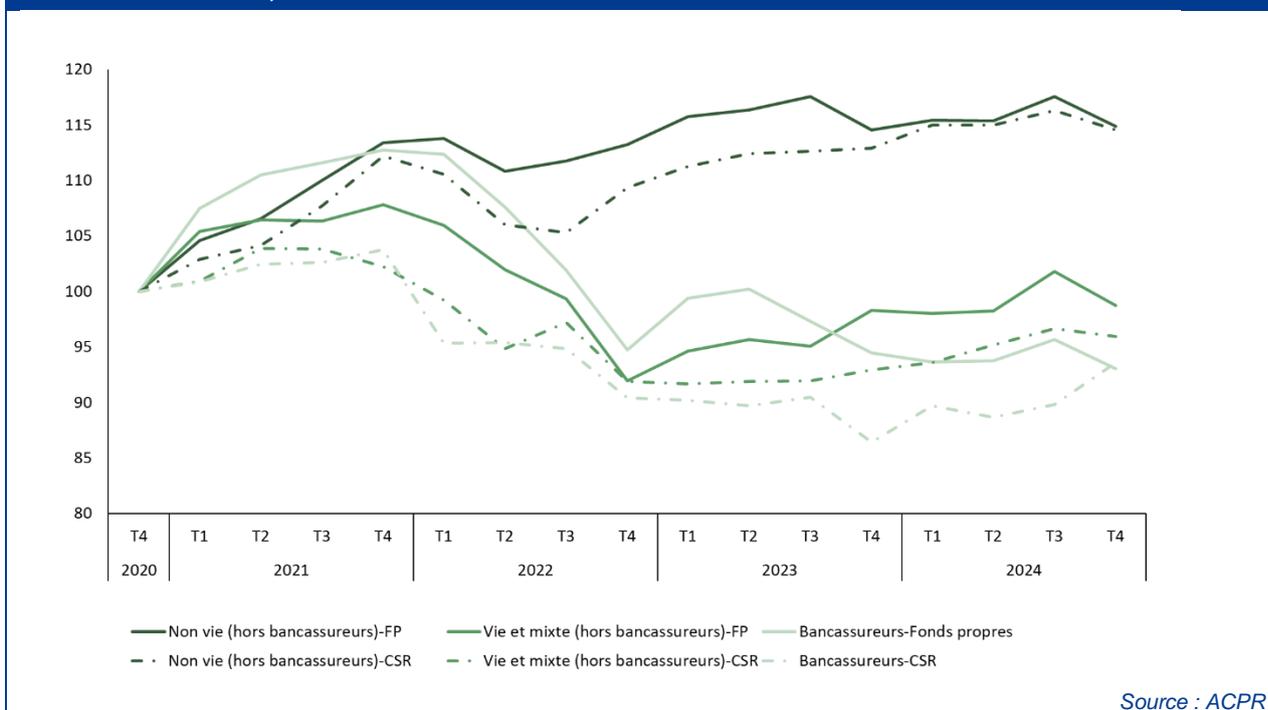
**Graphique 18 Taux de couverture du CSR des organismes non-vie, hors bancassureurs**



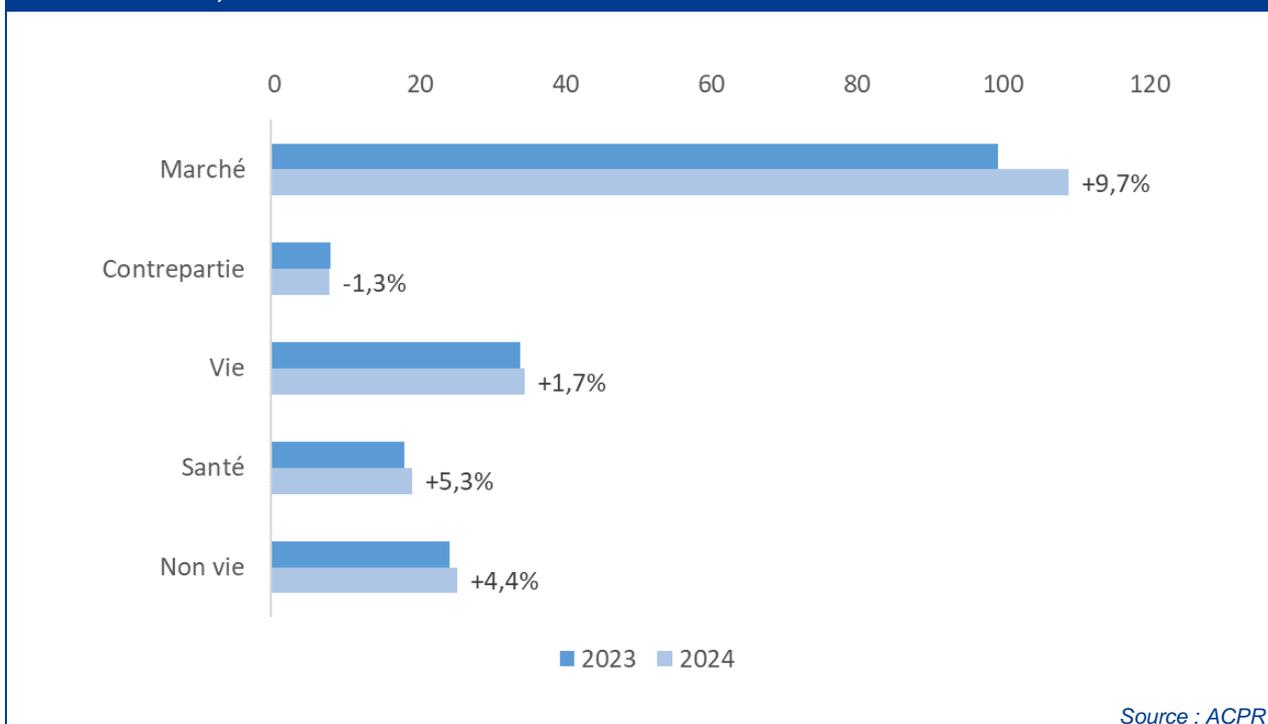
Source : ACPR

## 2. Évolution des fonds propres et du Capital de Solvabilité Requis selon le type d'organismes

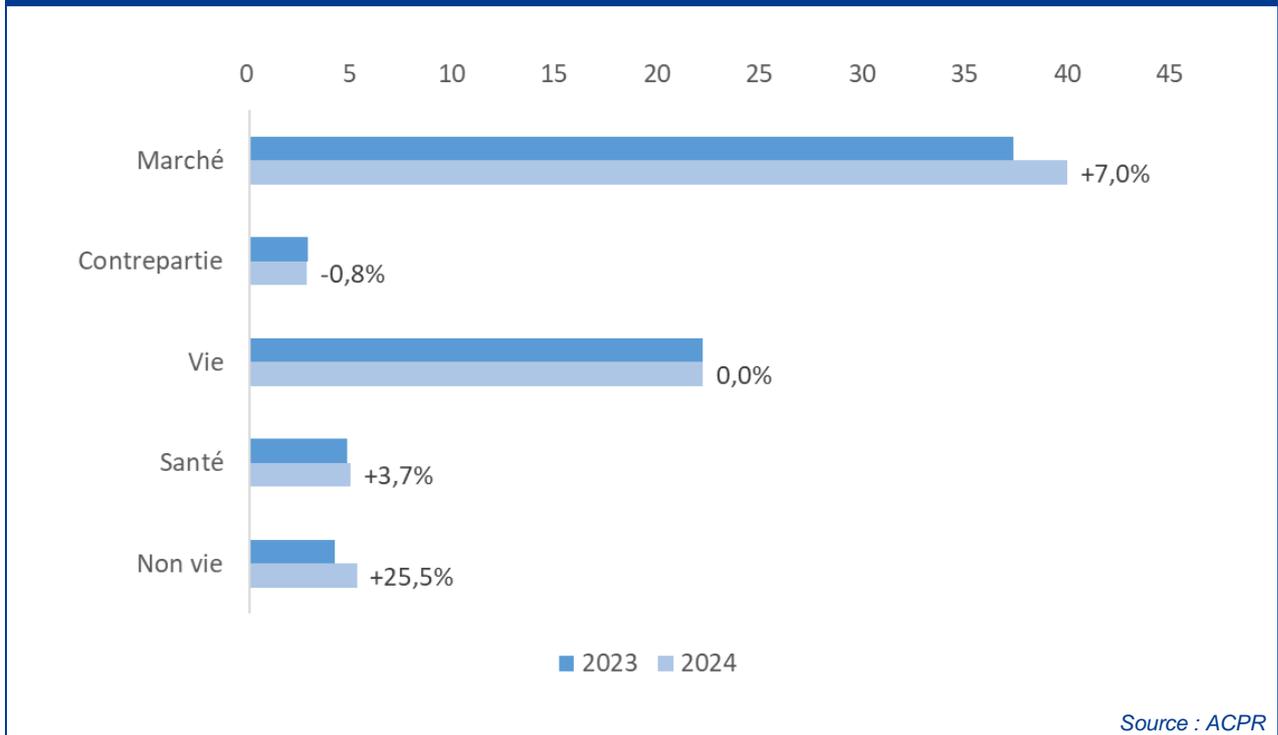
**Graphique 19 Évolution des fonds propres et du CSR selon le type d'organismes de la population trimestrielle, en milliards d'euros – 2020 T4 = 100**



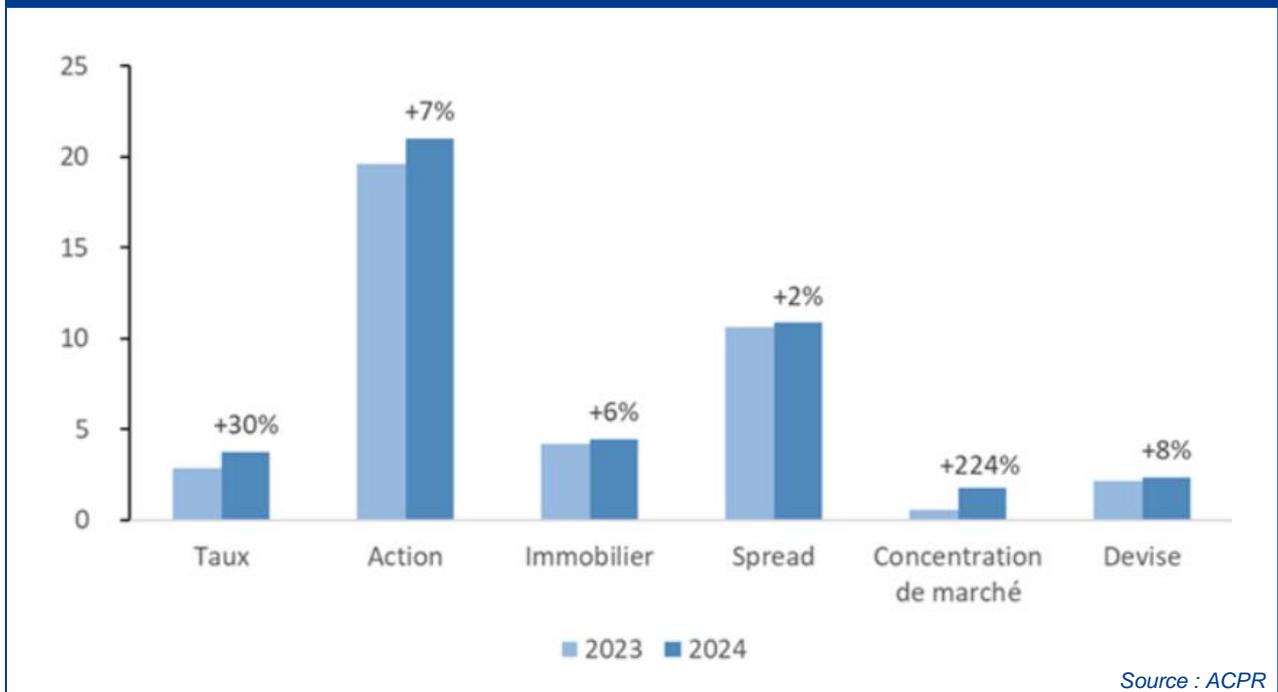
**Graphique 20 Évolution des sous-modules de capital de solvabilité requis en formule standard à fin 2024, en milliards d'euros**



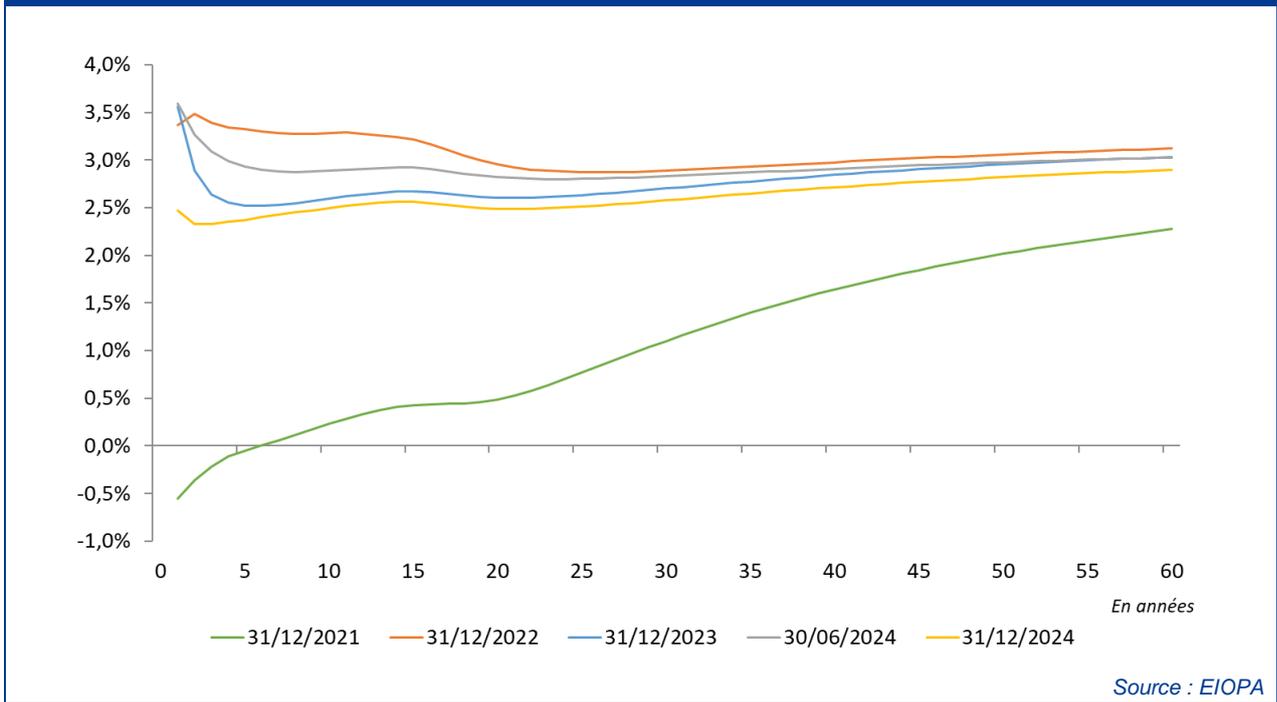
**Graphique 21 Évolution des sous-modules de capital de solvabilité requis pour les bancassureurs en formule standard à fin 2024, en milliards d'euros**



**Graphique 22 Évolution des sous-modules « risque de marché » du capital de solvabilité requis pour les bancassureurs de la population trimestrielle en formule standard à fin 2024, en milliards d'euros**



Graphique 23 Courbe des taux sans risque



## Glossaire

**Affaires directes en France** : Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.

**CSR** : Capital de solvabilité requis

**OPC** : Organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement

**PT** : Provisions techniques

**Ratio combiné** : rapport des coûts totaux (charge de prestations et frais) et des primes. Il permet d'apprécier la rentabilité technique d'une activité. Il ne tient pas compte des résultats financiers. Le ratio est inférieur à 1 lorsque l'activité est techniquement rentable et inversement.

**UC** : Unités de compte



## Périmètre de l'étude

L'étude présente la situation des assureurs en France en 2024. Elle se fonde sur les données annuelles et trimestrielles remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité II. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les organismes soumis aux remises annuelles Solvabilité II sur base sociale, qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixtes.

Les chiffres clés sur le taux de couverture du CSR sont calculés en incluant les bancassureurs selon leur activité (vie/mixte ou non vie) contrairement aux graphique 18 à 21 qui les distinguent en tant que catégorie. Tous les autres indicateurs de cette publication incluent les bancassureurs selon leur type d'activité (vie/mixte/non vie).

L'analyse des flux nets en assurance-vie (section 2 du document) s'appuie quant à elle sur les données remises dans le cadre de la collecte prudentielle des flux d'assurance-vie par les organismes soumis à la collecte, hors organismes de retraite professionnelle supplémentaire. Les données de l'étude à partir de la semaine 23 de l'année 2024 correspondent à celles remises dans le cadre de la nouvelle instruction ACPR 2023-I-20 entrée en vigueur au 1er juillet 2024, abrogeant et remplaçant l'instruction n° 2013-I-15 du 12 novembre 2013, modifiée par l'instruction n° 2017-I-18 du 12 octobre 2017. L'étude s'appuie sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.